

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 01 - 1 janv. 2019

À LA UNE

CEMAC : les systèmes de paiement monétique sur la voie de la réforme

Par Boris Martor, Anissa Akentour

OHADA

Incompétence de la juridiction étatique en présence d'une clause compromissoire

Par Akodah Ayewouadan

Retrait de l'associé d'un GIE : exigence du caractère exprès

Par Akodah Ayewouadan

Incompétence de la CCJA sur les décisions des juridictions nationales du fond ne mettant en œuvre aucune disposition du droit OHADA

Par Ramsès Akono Adam

Délai de prescription en matière de transport de marchandises par route

Par Ramsès Akono Adam

Délai d'appel d'une décision rendue par une juridiction statuant à bref délai

Par Bréhima Kaména

Incidents de la saisie immobilière : compétence exclusive du juge de l'audience éventuelle

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

CEMAC

Unification du marché financier de la CEMAC : coopération renforcée pendant la transition

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Droits nationaux

Sénégal : la répression des infractions prévues par les actes uniformes OHADA

Par Mouhamadou Bassirou Baldé

Sénégal : introduction de nouvelles taxes par la loi du 6 juillet 2018 portant loi de finances

rectificative pour l'année 2018

Par Mouhamadou Bassirou Baldé

Cameroun : création d'un Répertoire national des sûretés mobilières

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Bénin : incompétence des tribunaux de commerce en matière civile

Par Moktar Adamou

Bénin : validation d'inscription hypothécaire

Par Moktar Adamou